

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC3

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Reda, M. Reiss, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Meunier et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 166, substituer à la référence :

« l'article 10 »,

la référence :

« l'article 11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.